

# Séance du 23 octobre 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 23 octobre 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

**Présents :** M. Desbois Gilles, Mme Plouvier Lysiane, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Turlot Pauline, M. Barraut Frédéric, M Jouveanceaux Jacky, M. Laurenceau Pascal, M. Mérite Christian, M. Racouchot Emmanuel, Mme DONGUY Anne-Laure, M BRUN Stéphane.

**Excusés :** Mme Pinna Cinthia qui a donné pouvoir à M. Jouveanceaux Jacky, M. Kielinski Corentin qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Anne-Laure et Mme Guillemenet Sabrina qui a donné pouvoir à Mme Marchand Annie,

**Secrétaire de séance :** Mme DONGUY Anne-Laure

## **1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 04-09-2025 est adopté à l'unanimité des présents (12) et pouvoirs (3).

## **2 - DELIBERATIONS**

### **2.1 Fixation de la taxe d'aménagement applicable au 01/01/2026**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants cette taxe est instituée sur l'ensemble du territoire communal et s'applique à certaines autorisations d'urbanisme, telles que le permis de construire. Les ressources de celle-ci sont partagées au bénéfice de la commune et du département.

Mr Le Maire propose de maintenir cette taxe au même taux que précédemment, soit 3,5 %. Ce taux sera applicable pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

Cette délibération sera transmise au service du Grand Chalon chargé de l'urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **2.2 Modification des statuts du Grand Chalon -habilitation instruction des enseignes et publicités des communes extérieures**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 la compétence en matière d'enseigne et publicité a été transférée de l'État aux communes, Avant cette date ces compétences relevaient du Préfet sauf lorsque la commune était couverte par un règlement local de publicité auquel cas elles étaient exercées par le Maire. Dorénavant les Maires sont compétents pour assurer cette police sur leur territoire,

Dans ce cadre des communes extérieures au périmètre du Grand Chalon ont demandé aux services de la communauté d'agglomération de prendre en charge ce type de dossiers, en plus de la gestion des dossiers d'urbanisme dont elle a déjà la charge et autorisée par les statuts en vigueur,

Le 11/09/2025 une modification des statuts a été votée en ce sens en séance du conseil communautaire afin de permettre aux communes extérieures de bénéficier de l'expertise particulière assurée par le service Autorisation Droit des Sols du Grand Chalon, pour l'instruction des enseignes et publicités.

Cette délibération a été notifiée au maire de chacune des communes membres qui disposent d'un délai 3 mois pour se prononcer.

Le conseil municipal après un tour de table et s'être interrogé sur la capacité des services à intégrer ces nouvelles missions se prononce favorablement.

La modification est adoptée à la majorité des présents et représentés par 13 voix pour et 2 abstentions.

### **2.3 PLAN EAU du Grand Chalon**

Ces dernières années le territoire du Grand Chalon comme beaucoup d'autres a dû faire face à des événements climatiques comme des périodes de sécheresse ou des inondations qui par leur fréquence et leur intensité, sont venus souligner notre vulnérabilité mais surtout nous rappeler le caractère indispensable de ce bien commun qu'est l'eau, pour la santé publique l'environnement et le fonctionnement de notre économie.

L'eau est devenue une ressource en tension tant en qualité qu'en quantité pour laquelle il convient de s'engager dès maintenant.

Mr Brun rapporteur présente ce dossier et informe l'assemblée des actions menées.

Afin de répondre à ces enjeux le territoire du Grand Chalon a décidé d'être moteur pour pérenniser les changements de pratiques qui s'imposent

Il a initié « un PLAN EAU » en s'appuyant sur des compétences de plusieurs acteurs à travers des ateliers (21 ateliers, regroupant 230 participants dont des élus, des bailleurs sociaux, des associations, des agents municipaux...)

Une consultation qui a recueilli plus de 900 retours a été réalisée auprès des administrés.

4 axes ont été adoptés pour mettre en place ce plan eau :

- *sobriété de l'usage de l'eau* : rappeler les bons usages et mettre en avant les conséquences des mauvais comportements.

- *optimiser la disponibilité de la ressource* : prendre soin de cette ressource, limiter au maximum les fuites sur le réseau, appuyer le développement d'eaux non conventionnel : proposition de solution telles que la récupération des eaux pluviales.

- *préserver la qualité de l'eau* : sécuriser l'approvisionnement en eau potable, prévenir les pollutions des milieux naturels et restaurer le cycle de l'eau. Avoir une attitude pédagogique avec les analyses de l'eau.

- *mise en œuvre du plan eau avec une gouvernance ouverte et efficace* : l'objectif est d'avoir une partie prospection et une autre animation à l'échelle des administrés mais également de nos enfants, les utilisateurs de demain.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 - COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES**

#### **3.1 Conseil communautaire du 11 septembre**

Mr le Maire rend compte de cette réunion qui s'est tenue à Châtenoy le Royal avec l'examen de 50 rapports dont 19 avec présentation.

Le rapport 2 concernait la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec la décision de ne pas réaliser une étude en environnementale complémentaire non obligatoire.

Le rapport 4 concernait la participation financière du Grand Chalon pour la réhabilitation de la gare de Chalon-Sur-Saône dans le cadre de sa mise en accessibilité par la SNCF pour un coût de 33,5 millions d'euros financés par l'État (67%) et la Région (33%).

Depuis vingt ans l'agglomération a accompagné différents aménagements concourants à faire de la gare un véritable pôle multimodal par suite de l'aménagement de la gare routière, de la réalisation d'un parking ou encore de l'installation de l'espace maison du vélo et des mobilités du Grand Chalon. Le Grand Chalon intervient pour l'extension de la passerelle qui permettra de créer une liaison inter-quartiers mais également de créer un second accès par la rue de la Manutention pour un coût de 1 279 000 € HT. La participation du Grand Chalon s'élèvera à 870 000€ HT dans le cadre de sa compétence des transports et intermobilité.

L'ouvrage restera la propriété de la SNCF qui fera son affaire de toutes les opérations de maintenance et d'entretien.

Les autres rapports concernaient notamment la mise en place de la protection sociale, du régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents du Grand Chalon, ainsi que la décision modificative du budget annexe des locations immobilières.

45 rapports ont été adoptés à l'unanimité, 2 avec des abstentions et 3 concernaient des prises d'acte.

#### **3.2: Téléthon des cinq communes 5 et 6 décembre 2025**

Les réunions s'enchaînent dans une bonne ambiance. Saint Marcel est la commune qui reçoit cette année.

L'animation musicale de la soirée du samedi ne sera pas assurée par la troupe des Poupoupidous mais par « Route 71 » qui intervient gratuitement.

Les flyers sont en cours de réalisation et seront distribués début novembre dans chaque commune Des sponsors sont encore recherchés pour le financement.

Mise en place d'un parcours sensoriel à Lans et renouvellement de la vente des Flaniottes le samedi matin.

L'école participera à nouveau en proposant à la vente des gâteaux fabriqués par les enfants.

#### **3.3 Comité territorial de la Bresse Chalonnaise SYDESL à Saint Cyr**

Mrs Brun et Desbois font le compte rendu de cette réunion et particulièrement pour les travaux d'enfouissement des réseaux le long de la route départementale à partir de la rue du Bourg pour aller jusqu'à la rue du Moulin pour un budget global de 180 000 € et dont le reste à charge pour la commune serait d'environ 60 000 €.

Deux points importants :

- la *mise en place d'un conseil en énergie partagée pour la collectivité* qui va permettre de faire un point sur les bâtiments les plus énergivores, mais également de mieux connaître le patrimoine sur le plan énergétique et de travailler sur l'amélioration des habitudes pour limiter les consommations.

- le dispositif ACCELER : c'est la possibilité pour les collectivités, les entreprises de créer de l'énergie et de la redistribuer sur un périmètre. Ce qui est nouveau c'est que cela va pouvoir se croiser entre collectivités et entreprises et de gérer les flux d'énergie et la facturation entre les adhérents.

### 3.4 CCAS

Mme Lory fait le compte rendu de la réunion du 11 septembre qui avait pour ordre du jour principal l'organisation du repas des aînés le 4 octobre. Ce repas a une fois de plus été très festif et apprécié de tous ses participants. Une belle journée avec de nombreux participants.

La distribution des colis commandés chez Gam'vert aura lieu le dimanche le 30 novembre.

Questions diverses : il est à noter le changement de la date du concours de belote prévu initialement le 17 novembre mais qui a dû être décalé au 24 Novembre (lundi après-midi).

Le concours de pétanque qui s'est déroulé le 30 août a permis de rapporter un bénéfice de 790 €. Une manifestation qui a rencontré un beau succès.

La prochaine réunion est fixée le 6 novembre à 19h30.

### 3.5 Conférence territoriale du Chalonnais et réunion du canton d'Ouroux Sur Saône

Mme Marchand fait le compte de ces 2 réunions à Guerfand et à Moroges lors desquelles le Conseil Départemental a confirmé le dispositif appel à projets pour 2026 dans les mêmes conditions que celui de 2025. Le dossier de demande d'aide est à déposer avant le 31/12/2025.

Il a été précisé qu'il existe un dispositif nommé « Hippocrate 71 » qui concerne l'aménagement de locaux communaux pour les internes en médecine pour qu'ils puissent se loger à prix réduit.

Au niveau de la fibre tout est terminé au niveau du département, même si on dénombre encore de nombreux incidents sur le territoire.

Une enveloppe financière est prévue pour les communes qui souhaitent installer des panneaux numériques.

Un village d'enfant sera réalisé à Saint-Gengoux Le National d'une capacité de 48 places dont 19 pouponnières.

4 nouvelles gendarmeries seront implantées sur le département

Il reste 6 kms de passage à 2x2 voies à finaliser sur la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

Le projet de réalisation d'un rond-point sur la Route de Dole au niveau d'Allériot est au point mort pour le moment car des propriétaires refusent de vendre le foncier nécessaire.

Un état de la situation du dispositif RSA, avec contrôles et chasse aux fraudes, a été réalisé. Il est à constater une diminution considérable du nombre d'aides versées entre 2022 et 2025. Une étude de la ressource et des usages de l'eau est lancée au niveau du département. Des réunions de bassin sont programmées dans le cadre de la sauvegarde de cette ressource indispensable.

Le bilan sur la saison touristique à ce jour laisse apparaître une baisse de la fréquentation de 5 %, par rapport à 2024.

Il est rappelé les aides « Allo Asso » et « FDAVAL » en direction des associations de nos communes.

### 3.6 Commission communication

Mr Laurenceau fait le point sur la dernière réunion relative à la rédaction du prochain bulletin municipal. Le contenu sera rédigé dans le respect des règles de communication compte tenu des élections municipales prochaines.

Un nombre supérieur de bulletins municipaux seront tirés afin de pouvoir couvrir l'ensemble des administrés et annonceurs.

### 3.7 Octobre Rose : marche des 3 communes

Le bilan de la marche du 5 octobre est très satisfaisant avec 265 participants sans compter les enfants. Le résultat financier est très positif avec un bénéfice de 1968 € ce qui représente 656 € par association qui œuvre pour cette maladie et qui était présente dans chaque commune.

La remise des fonds aura lieu le 4 décembre à Orléans avec invitation cordiale des bénévoles qui ont aidé durant cette marche.

## **4- QUESTIONS DIVERSES**

### 4.1 Point sur les travaux :

- Place communale : La réfection de la place par l'Entreprise Cordier est terminée avec la reprise des pentes, le nettoyage des abords et la mise en place de graviers 6/14.

- Mise en place de borne de recharge des voitures électriques (IRVE) : l'emplacement se situe dans le chemin du Longeron, avant l'accès au parking gravillonné en dessous de l'agorespace. Il y aura une borne avec 2 emplacements, dont un PMR.

- Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement :

Rue du Bourg : les travaux sont en cours. Ils se déroulent selon le planning et dans les conditions validées au départ.

Rue de la Farge et de l'Etang du coin : travaux programmés en 2026. Des sondages préalables ont été réalisés.

Rue du Canizot : seule la conduite d'eau potable sera renouvelée avec reprise de branchements des particuliers. La conduite d'assainissement est en bon état.

- Le Grand Chalon va venir réaliser des travaux de talutage et reprise des berges de la Roie en face de la mairie. Des essais de plantations avec apport de plantes basses seront effectués sur un petit linéaire afin de permettre le cas échéant de poursuivre ces travaux sur une plus grande longueur.

- Des travaux de broyage et nettoyage de la Roie du Moulin seront réalisés dans les semaines à venir par le Grand Chalon dans le cadre de la compétence GEMAPI sur un linéaire de 450mètres environ à la sortie de l'étang.

- Des travaux sont lancés en préparation du lotissement du Champ des Vignes : travaux d'aménagement de voirie, de création et branchement de réseaux secs et humides qui obligentront la fermeture à la circulation de la Rue des Champs.

#### 4.2 Etude globale des risques de ruissellement :

Le Grand Chalon va réaliser une seconde étude et interroger la commune sur les travaux déjà entrepris conformément aux préconisations listées dans la première étude.

#### 4.3 Ecole

Une rencontre avec l'inspecteur de l'éducation Nationale est programmée le 19 novembre prochain, afin de faire un point sur les effectifs pour la rentrée 2026, en raison de la baisse du nombre d'enfants pour la rentrée prochaine et celles à venir.

#### Ateliers inclusion numérique :

L'atelier pour la découverte de l'intelligence artificielle a été annulée, une seule personne étant inscrite.

#### Date à retenir :

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 9h30 dans la cour de la Mairie.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 9 décembre 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h53.